



camp 
de jour
LES COTEAUX

Guide d'informations aux
Parents

ÉDIFICE
GILLES-GRENIER



Les Coteaux



Pour les jeunes résidents de 5 à 12 ans (Maternelle 5 ans complétée)

Horaire

Du 29 juin au 14 août 2026 (*pas de camp le 1er juillet 2026*)

Semaine supplémentaire : 17 au 21 août 2026

Camp de jour : 9 h à 16 h

Service de garde : 7 h à 9 h | 16 h à 18 h

Absences

Vous n'avez pas besoin de justifier l'absence de votre enfant puisque les présences sont enregistrées quotidiennement.

Frais de retard

Des frais de retard sont applicables à partir du 2e avertissement. Ils sont de 5 \$ par minute de retard. Ils seront payables en argent comptant le jour même.

Tarifification

Semaine régulière : 121 \$ / semaine

Service de garde : 42 \$ / semaine

Chandail (obligatoire lors des MégaJournées) : 12,73 \$

Groupe sportif (8-12 ans) : 145 \$ / semaine

Groupe artistique (8-12 ans) : 145 \$ / semaine

Groupe sportif

30 places maximum et un minimum de 10 inscriptions sont nécessaires pour démarrer le groupe

Le camp de jour sportif propose aux jeunes une programmation dynamique qui favorise le dépassement de soi, le plaisir de bouger et la découverte de nouvelles activités.

Sortie spéciale au parc national d'Oka

Tous les jeunes inscrits à au moins une semaine du camp sportif auront automatiquement accès à une sortie spéciale au parc national d'Oka, le **16 juillet 2026**. Les participants auront la chance de profiter d'une belle randonnée en nature dans un environnement exceptionnel.

Course hebdomadaire

Chaque jeudi matin, les jeunes participeront à une course de 1 km. Leur progression sera observée et encouragée tout au long de l'été afin de valoriser leurs efforts et leur évolution.

Initiation au flag football

Les lundis matin, les participants pourront découvrir les bases du flag football dans un contexte amusant et accessible pour tous.



Groupe artistique **Nouveauté!**

15 places maximum et un minimum de 10 inscriptions sont nécessaires pour démarrer le groupe

Ce groupe s'adresse aux jeunes qui souhaitent explorer leur créativité et développer leurs talents artistiques dans un environnement stimulant et amusant. Les participants auront l'occasion de prendre part à des ateliers artistiques plus fréquents et variés tout au long de l'été et repartir avec leurs propres créations.

Ils pourront notamment expérimenter différentes techniques et médiums, tels que :

- L'argile et le modelage
- la peinture acrylique
- Le dessin et les arts plastiques
- Ainsi que plusieurs projets créatifs originaux

Inscription

Les inscriptions pour 2026 débuteront le 13 avril 2026 à 10 h exclusivement en ligne.

Afin d'assurer un processus simple et efficace, *aucune inscription ne sera prise en personne ou par téléphone.*

Soyez rassurés, la capacité d'accueil a été planifiée pour répondre à la demande. Il ne s'agit pas d'un principe de premier arrivé, premier servi. Chaque enfant admissible pourra bénéficier d'une place.

Un compte utilisateur doit être créé sur la plateforme AccèsCité Loisirs pour pouvoir procéder à l'inscription et il peut y avoir un délai de 72 heures avant que votre compte soit approuvé.

Tous les détails sont ici : les-coteaux.qc.ca/citoyens/loisirs-vie-communautaire/camp-de-jour/

Les paiements auront lieu en 3 versements (si plus de 800\$) soit :

- 50 % au moment de l'inscription
- 25 % du montant le 21 mai 2026
- 25 % du montant le 18 juin 2026

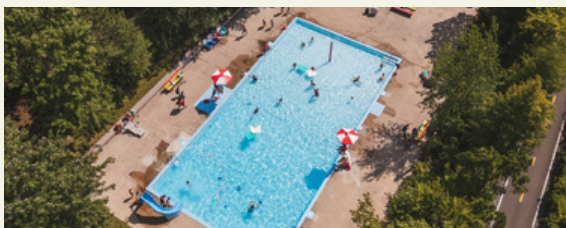
L'inscription de votre enfant sera annulée si le paiement complet n'est pas reçu au plus tard le 18 juin 2026

Présentation des locaux et plateaux sportifs



Édifice Gilles-Grenier : 21 Rue Prieur, Les Coteaux

Pour une troisième année consécutive, le camp de jour aura lieu à l'édifice Gilles-Grenier. Les prises de présences se feront à cet endroit matin et soir.



Piscine municipale : 51, chemin du Fleuve, Coteau-du-Lac

Les enfants iront à la piscine 2 fois par semaine, soit les lundis et les mercredis après-midi.

Pour contacter l'équipe des sauveteurs :
450 267-1576 (13 h à 19 h 30)



Parc Émile-Asselin : 51 Rue Sauvé, Les Coteaux

Les enfants iront au parc Émile-Asselin pour faire des jeux sportifs et pour jouer dans les modules. Des jeux d'eau gonflables seront installés pour des journées plus chaudes.

Communication



Abonnez-vous à notre page Facebook :
www.facebook.com/campdejourlescoteaux



Une infolettre sera envoyée au parent le jeudi précédent la semaine suivante avec les informations concernant les thématiques, les activités spéciales, ainsi que toutes autres informations importantes sur le camp de jour.

Activité aquatique

Pour garantir la sécurité des enfants pendant la baignade, les sauveteurs évalueront leurs aptitudes aquatiques lors de la première semaine. Les enfants qui passent le test de nage recevront un bracelet de couleur. Ceux-ci auront accès à la section profonde en montrant leur bracelet. Des vestes de flottaison seront également disponibles sur place.

Relevé 24

Selon la loi sur l'impôt, le reçu d'impôt (Relevé 24) sera transmis, au parent significatif, au plus tard, la dernière journée de février. Ce parent est en fait celui qui, lors de l'inscription de l'enfant, aura dûment inscrit son numéro d'assurance sociale au dossier de l'enfant, sans quoi aucun relevé ne sera émis. Un courriel sera envoyé pour vous informer que le document est disponible dans votre compte en ligne.

Politiques

Modification de semaine

À compter du 19 juin, des frais de 22 \$ par enfant et par semaine s'appliqueront pour toute demande de modification. Ces demandes pourraient être refusées afin de minimiser les impacts sur l'organisation du camp de jour. L'approbation de tout changement relève de la décision du directeur du service des loisirs.

Les demandes de modification de semaine, justifiées par un motif valide (décès, déménagement, perte d'emploi, maladie), doivent être soumises par écrit à l'adresse suivante :

- loisirs@les-coteaux.qc.ca.

Remboursement

- **Avant le 21 mai** : Remboursement de 85 % du montant total.
- **Du 21 mai au 18 juin** : Remboursement de 50 % du montant total.
- **Après le 18 juin** : Aucun remboursement ne sera accordé.

À partir du 19 juin, seuls les raisons médicales ou autres raisons jugées admissibles, seront acceptés pour un remboursement, et ce, si la demande est accompagnée d'une pièce justificative. Le calcul du remboursement sera basé sur le pourcentage du service non obtenu.

Pour toute annulation, par la Municipalité, les frais seront remboursés à 100 % sauf dans le cas d'une expulsion.

Les MégaJournées du Camp

Nous sommes heureux de proposer aux jeunes une série de sorties et d'activités spéciales tout au long de l'été afin de leur faire vivre des expériences variées, amusantes et enrichissantes.

Le **chandail du camp de jour est obligatoire** pour toutes les activités des MégaJournées.

**Centre de
plein air
Fatima**

**Centre des
sciences de
Montréal**

Nid'Otruche

**Atelier de
cirque**

**Centrale de
Beauharnois
& Musée de
Pointe-des-
Buissons**

**Palais du
Patin**

7 juillet 2026 - 50 \$ | Semaine 2

Viens profiter d'un site rempli d'activités passionnantes : tir à l'arc, escalade et embarcations nautiques! Un spécialiste du site accompagnera les jeunes durant les activités.

14 juillet 2026 - 50 \$ | Semaine 3

Une sortie qui saura plaire aux petits comme aux grands! Les jeunes profiteront d'un film IMAX, d'une animation éducative et d'un accès aux salles d'exposition interactives.

21 juillet 2026 - 50 \$ | Semaine 4

Découvre un site unique consacré à l'univers fascinant de l'autruche! Au programme : safari à pied, musée de l'autruche, spectacle de tam-tam africain, mini-ferme africaine, ainsi que jeux et structures gonflables.

28 juillet 2026 - 20 \$ | Semaine 5

Un atelier de 75 minutes animé par Production 3.2.1 Cirque pour découvrir la jonglerie et les techniques d'équilibre. Une belle occasion d'explorer l'univers du cirque tout en s'amusant!

4 août 2026 - 35 \$ | Semaine 6

Une sortie à la fois captivante et éducative : visite de la centrale hydroélectrique de Beauharnois suivie d'une découverte du Musée québécois d'archéologie de Pointe-des-Buissons.

11 août 2026 - 40 \$ | Semaine 7

Une sortie sportive très attendue! Les jeunes pourront profiter d'une période de patinage dans un environnement amusant et dynamique.

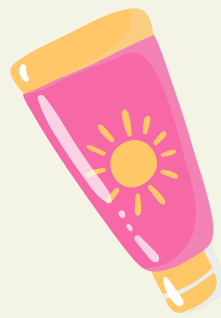
Patins et casque inclus.

PLACES LIMITÉES

Les inscriptions doivent être faites au minimum 48 h avant l'activité.

Un minimum de 25 participants est requis pour que la sortie ait lieu.





Dans mon sac à dos !

Tous les jours, votre enfant doit avoir :

- Une bouteille d'eau réutilisable
- Chapeau ou casquette
- Maillot de bain et serviette de plage (obligatoire à tous les jours)
- Crème solaire
- Vêtement de rechange
- Sandales ou souliers fermés permettant de faire du sport
- Coffre à crayons

Les jours de piscine, votre enfant doit avoir :

- Veste de flottaison individuelle ou aide flottante (seulement les jours de piscine)

Dans ma boîte à lunch !

*Aucun accès aux micro-ondes au camp

- Un repas nutritif froid ou un repas chaud dans un thermos
- Au moins deux collations
- Un « ice pack » pour la conservation des aliments

Les items qui sont proscrits au camp de jour

- Jouets de la maison
- Appareils électroniques (cellulaire, jeux vidéo, Ipad)
- Tout objet de valeur

Veillez noter que tout objet se retrouvant dans cette liste sera confisqué pour la journée. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.

Information importante

Politique de contrôle des présences au camp de jour et au service de garde

Le point de rassemblement pour l'arrivée est à la porte principale de l'édifice Gilles-Grenier. La coordonnatrice sera présente pour accueillir votre enfant. Il est de votre responsabilité de signer le registre de contrôle des présences avec l'heure d'arrivée. Ce registre se trouvera à l'accueil.

Départ :

Le lieu de départ est au même endroit que l'arrivée.

Les départs à la marche et en vélo se font à 16 h. Aucun enfant seul ne pourra quitter les lieux du camp de jour avant cette heure. Une approbation écrite de la part du parent ou du tuteur devra être faite lors de l'inscription.

Si vous ne pouvez pas vous présenter pour venir chercher votre enfant, assurez-vous que le nom de la personne qui viendra chercher votre enfant a bel et bien été ajouté au dossier. Vous devez inscrire le nom de toutes les personnes autorisées à venir chercher votre enfant (par le logiciel d'inscription) ou le mentionner à la personne attitrée à l'accueil afin de l'ajouter sur la feuille de présence. Une pièce d'identité sera demandée.

Médicaments

Si votre enfant doit prendre des médicaments, qu'ils soient prescrits ou en vente libre (ex. Advil), nous vous demandons de compléter la feuille « Administration des médicaments ». Vous pouvez demander la feuille à la coordonnatrice de camp de jour ou sur notre site web.

Si des modifications sont réalisées sur la fiche santé de votre enfant après le 25 juin, veuillez aviser la coordonnatrice pour qu'elle puisse effectuer le changement.

Veillez noter qu'AUCUN médicament ne sera accepté dans les boîtes à lunch ou dans les sacs à dos des enfants. Les médicaments seront rangés sous clé afin d'assurer la sécurité de tous les enfants. Pour la journée même, vous devez remettre le médicament à la coordonnatrice et celui-ci doit être dans le pot d'origine.

Épipen

Les enfants possédant une Épipen doivent obligatoirement avoir celle-ci sur eux en tout temps. Si vous avez indiqué dans le formulaire d'inscription que votre enfant devait avoir un Épipen, et que celle-ci est manquante, votre enfant sera mené à retourner à la maison pour une raison de sécurité.

Code de vie du camp de jour

Cher parent, nous vous invitons à lire ce code de vie avec votre enfant avant le début du camp. Cela l'aidera à bien comprendre les attentes et à vivre une belle expérience tout au long de l'été.



1. Je respecte les autres

- Je parle gentiment et poliment.
- J'écoute les consignes des animateurs et je les respecte.
- Je prends soin du matériel et des lieux où je joue.



2. Je me garde en sécurité

- Je reste toujours avec mon groupe.
- Si je dois partir (toilette, etc.), je le dis à un animateur.
- Je marche à l'intérieur.
- J'utilise bien le matériel.



3. J'ai une bonne attitude

- Je participe aux activités, même si c'est nouveau pour moi.
- J'encourage mes amis et je travaille en équipe.
- Si j'ai un problème, je demande de l'aide à un animateur.



4. Je suis autonome

- Je m'occupe de mes choses et je les range.
- Je m'habille selon la météo et les activités.
- J'apporte une bouteille d'eau et j'en bois souvent.



5. Je suis prudent pendant la baignade

- J'écoute les consignes des sauveteurs et des animateurs.
- Je reste dans la zone de baignade qui m'est permise.
- Je garde ma veste de flottaison si on me le demande.

Ce qu'on ne fait pas au camp



1. Violence et intimidation

- Pas le droit de pousser, frapper ou insulter.
- Pas de moqueries ni de gestes méchants envers les autres.



2. Manque de respect

- Je respecte les consignes, même si je ne suis pas d'accord.
- Je ne crie pas, je n'insulte pas, je n'abîme rien.



3. Danger pour moi ou les autres

- Je ne cours pas dans les endroits glissants (comme près de la piscine).
- Je ne joue pas avec des objets de façon dangereuse.
- Je ne pars pas sans la permission.



4. Malpropreté ou manque d'hygiène

- Je garde les lieux propres, je ne crache pas, je ne jette rien par terre.
- Je mange seulement aux endroits autorisés et je ne partage pas ma nourriture (risque d'allergies).



5. Comportement dangereux dans l'eau

- Je n'entre pas dans l'eau sans qu'un animateur ou sauveteur me le dise.
- Je respecte ma zone de baignade.
- Je ne pousse personne dans l'eau et je ne plonge pas n'importe comment.

Le non-respect de ces règles peut entraîner des conséquences allant d'un avertissement à l'expulsion

Procédures disciplinaires du camp de jour

Ce processus vise à offrir un cadre sécuritaire et respectueux à tous les enfants du camp.

Comportement inapproprié

Étape 1
Explication verbale
aux parents

Étape 2
Avis écrit aux
parents

Étape 3
Suspension d'une
journée

Étape 4
Entente de
comportement
et renvoi possible

Manque de respect
envers les animateurs
ou les autres enfants



Langage inapproprié
ou insultes



Refus répété de suivre
les consignes



Violence physique
(pousser, frapper,
etc.)



Intimidation ou
harcèlement



Comportement
dangereux pour soi ou
les autres



Fuite du groupe sans
autorisation



Dégradation
volontaire du matériel



Non-respect des
consignes de
baignade



Légende :



Intervention à cette étape



Possibilité de passer directement à l'étape suivante selon la gravité



En cas de non-respect de l'entente de comportement, un renvoi définitif peut être appliqué sans remboursement.

camp de jour



LES COTEAUX



Pour nous joindre

Frisou, Coordonnatrice du camp de jour
Luciole et Doris, chefs animatrices

campdejour@les-coteaux.qc.ca

Cindy Hardy, Coordonnatrice des loisirs, de la culture,
de la vie communautaire et de la bibliothèque

loisirs@les-coteaux.qc.ca
450 267-3531, poste 225

les-coteaux.qc.ca



Les Coteaux